



## AVIS AU PUBLIC

### *Règlement communal*

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 22 août 2025, le conseil communal a validé la modification du règlement-taxe de chancellerie, par délibération n°165. Le règlement a été approuvé par arrêté grand-ducal en date du 19 janvier 2026.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 27 janvier 2026  
Le collège des bourgmestre et échevins,  
Le Président, La Secrétaire,

À enlever du Reider, le 03 février 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz  
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : [sabina.becic@wiltz.lu](mailto:sabina.becic@wiltz.lu)